

L'habitat inclusif et les différents habitats partagés

Des formules d'habitat partagé se développent pour répondre à la demande de personnes ne souhaitant, ni vivre seules, ni intégrer un établissement d'hébergement.

Des dispositifs, comme les maisons partagés ([marque déposée](#)) ou de cohabitation intergénérationnelle, permettent aux personnes de bénéficier d'un quotidien partagé.

L'Habitat inclusif :

La Loi ELAN du 23 novembre 2018 et les textes parus le 24 juin 2019, ont précisé les caractéristiques de l'habitat inclusif :

« Logement ordinaire où les habitants partagent des locaux communs, participent au projet de vie sociale et partagée, vivent à proximité de transports, de commerces et de services diversifiés.

Ces dispositifs concernent en général entre 5 et 10 personnes, qui peuvent être locataires, colocataires ou propriétaires.